

Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement de Greenfield Park a adopté le règlement suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
<p><i>Règlement GP-2025-172 modifiant le Règlement GP-2018-114 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses</i></p> <p>Ce projet de règlement vise à déléguer au directeur responsable de l'urbanisme le pouvoir d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, lorsque certaines conditions sont remplies.</p>	<p>11 août 2025 22 août 2025</p>

2. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en communiquant à l'adresse courriel greffe.gp@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 22 août 2025.

Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park